

Écoles. Protocole renforcé et port du masque dès 6 ans

Ce jeudi soir, le gouvernement a détaillé les conditions de la prochaine rentrée scolaire, trois jours après le début du deuxième confinement.

Dans les écoles, les rentrées se suivent et ne se ressemblent pas. Après une fin d'année scolaire 2019-2020 perturbée par la pandémie de Covid-19, enseignants et élèves ont pu apprécier un retour en classe presque normal en septembre.

Mais le répit aura été de courte durée. Après les vacances de la Toussaint, la rentrée du 2 novembre se fera dans un contexte sanitaire plus tendu, en plein confinement.

Port du masque obligatoire dès 6 ans

On sait depuis l'allocution d'Emmanuel Macron du mercredi 28 octobre que les écoles, collèges et lycées resteront ouverts pendant ce nouveau confinement, qui durera au moins jusqu'au 1er décembre.

La deuxième annonce importante est venue de Jean Castex. Ce jeudi matin, à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a révélé que le port du masque sera étendu aux élèves du primaire, à partir de 6 ans.

Jusque-là, seuls les enfants âgés de 11 ans et plus (collège et lycée) étaient tenus de porter le masque. Désormais, les écoliers du CP au CM2 devront en faire autant. Chaque famille devra fournir un masque à son enfant mais « **des masques seront fournis en cas d'oubli** », a précisé le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.

27 écoles fermées

Avant de détailler le nouveau protocole sanitaire ce jeudi 29 octobre, Jean-Michel Blanquer, a rappelé « **l'efficacité** » du protocole appliqué depuis septembre. A la veille du confinement, 27 structures scolaires et 293 classes sont actuellement fermées, et 8 223 élèves ont été contaminés par le Covid-19.

Quant au nouveau protocole, « **durci** », il a été « **transmis aux établissements scolaires** » ce jour, a annoncé le ministre. Il permet « **l'accueil de tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire** ».

Réduire les déplacements

Dans le détail, l'arrivée et le départ à l'école devront être étalés dans le temps « **autant que possible** ».

La circulation des élèves dans les bâtiments devra être organisée de façon à ce que les enfants se croisent le moins possible. « **Dans le secondaire, une salle sera attribuée à chaque classe dans la mesure du possible** », ajouté Jean-Michel Blanquer.

L'aération et la ventilation des classes seront renforcées, tout comme la désinfection des salles et du mobilier. La restauration scolaire est maintenue, dans le respect des distances. Ces mêmes règles devront s'appliquer dans les structures périscolaires.

Enfin, une attestation spéciale, fournie par les établissements scolaires, sera nécessaire pour amener son enfant à l'école.

Cours à distance pour les étudiants

Pour les quatre semaines qui viennent, les cours à distance deviendront la norme à l'université. Mais « **les examens et concours pourront se tenir avec un protocole renforcé** », a rassuré Jean Castex.

Les restaurants universitaires pourront rester ouverts mais uniquement pour de la vente à emporter.



Le port du masque devient obligatoire dès 6 ans à l'école. (©Illustration Adobe Stock)